

CRM-ASP-Cla

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date d'émission: 2026-01-14 Date de révision: 2026-01-14 Version: 1,0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : CRM-ASP-Cla

1.2. Autres moyens d'identification

Aucune information complémentaire disponible

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Matériau de référence certifié de tissu de palourde pour l'acide domoïque, pour utilisation en laboratoire seulement

1.4. Données relatives au fournisseur

Conseil national de recherches Canada
1411, rue Oxford
Halifax (Nouvelle-Écosse), Canada, B3H 3Z1
T 1-902-426-8281



Conseil national de
recherches Canada

National Research
Council Canada

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : Infotrac:
Amérique du Nord 1-800-535-5053 ;
International +1-352-323-3500

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Étiquetage non applicable

2.3. Dangers liés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues

Aucune information complémentaire disponible

2.4. Dangers non classés ailleurs

Aucune information complémentaire disponible

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Aucune information complémentaire disponible

CRM-ASP-C1a

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% en poids)
Eau	AQUA Eau	n° CAS: 7732-18-5	84
Tissu de palourde (<i>Siliqua patula</i>)	Tissu de palourde (<i>Siliqua patula</i>)	n° CAS: Non applicable	15,92
Éthoxyquine	Éthoxyquine Éthoxyquine / 6-Éthoxy-2,2,4-triméthyl-1,2-dihydroquinoléine / 6-éthoxy-1,2-dihydro-2,2,4-triméthylquinoline	n° CAS: 91-53-2	0,02
Oxytétracycline	Oxytétracycline Antibiotic TM 25 / Biostat / Biostat PA / Geomycin (<i>Streptomyces vimosus</i>) / 5-HydrOxytétracycline / OTC / OTC (antibiotic) / Oxytétracycline amphoteric / Terramycin / Terramycin Q50 / Tetracycline, 5-hydroxy- / 2-Naphthacenecarboxamide, 4-(diméthylamino)-1,4,4a,5,5a,6,11,12a-octahydro-3,5,6,10,12,12a-hexahydroxy-6-méthyl-1,11-dioxo-, (4S,4aR,5S,5aR,6S,12aS)- / 2-Naphthacenecarboxamide, 4-(diméthylamino)-1,4,4a,5,5a,6,11,12a-octahydro-3,5,6,10,12,12a-hexahydroxy-6-méthyl-1,11-dioxo-, [4S-(4.alpha.,4a.alpha.,5.alpha.,5a.alpha.,6.beta.,12a.alpha.)]- / [4S-(4.alpha.,4a.alpha.,5.alpha.,5a.alpha.,6.beta.,12a.alpha.)]4-(Diméthylamino)-1,4,4a,5,5a,6,11,12a-octahydro-3,5,6,10,12,12a-hexahydro-6-méthyl-1,11-dioxo-2-naphthacenecarboxamide / [4S-(4.alpha.,4a.alpha.,5.alpha.,5a.alpha.,6.beta.,12a.alpha.)]4-(Diméthylamino)-1,4,4a,5,5a,6,11,12a-octahydro-3,5,6,10,12,12a-hexahydro-6-méthyl-1,11-dioxo-naphthacene-2-carboxamide /	n° CAS: 79-57-2	0,02

CRM-ASP-C1a

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% en poids)
	Oxytétracycline anhydrous / Oxytétracycline anhydrous / (4S,4aR,5S,5aR,6S,12aS)-4-(dimethylamino)-3,5,6,10,12,12a-hexahydroxy-6-methyl-1,11-dioxo-1,4,4a,5,5a,6,11,12a-octahydrocarboxamide / Oxytétracycline (internal use) / (4S,4aR,5S,5aR,6S,12aS)-4-(Dimethylamino)-3,5,6,10,12,12a-hexahydroxy-6-methyl-1,11-dioxo-1,4,4a,5,5a,6,11,12a-octahydrotetracen-2-carboxamide		
Érythromycine	Érythromycine Érythromycine A / Érythromycine thiocyanate / Propiicine / Robimycin / (3R,4S,5S,6R,7R,9R,11R,12R,13S,14R)-7,12,13-Trihydroxy-4-[(2,6-dideoxy-3-O-methyl-3S-methyl-.alpha.-L-ribo-hexopyranosyl)oxy]-6-[[3,4,6-trideoxy-3-(dimethylamino-.beta.-d-xylohexopyranosyl)]oxy]-6,5,7,9,11,13-hexamethyl-14-ethylxacyclotetradecan-2,10-dione / (3R,4S,5S,6R,7R,9R,11R,12R,13S,14R)-6-[[{(2S,3R,4S,6R)-4-(Dimethylamino)-3-hydroxy-6-methyloxan-2-yl]oxy}-14-ethyl-7,12,13-trihydroxy-4-[[{(2R,4R,5S,6S)-5-hydroxy-4-methoxy-4,6-dimethyloxan-2-yl]oxy}-3,5,7,9,11,13-hexamethyloxacyclotetradecane-2,10-dione	n° CAS: 114-07-8	0,02
Ampicilline	Ampicilline	n° CAS: 69-53-4	0,02

CRM-ASP-C1a

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% en poids)
	Adobacillin / Aminobenzylpenicillin / Ampicillin / D-(-)-Ampicilline / D-Ampicilline / Ampicilline A / Ampicilline acid / Ampicilline anhydrate / Bonapicillin / NSC-528986 / Penbritin syrup / Penicillin, (aminophenylmethyl)- / SK-Ampicilline / 4-Thia-1-azabicyclo[3.2.0]heptane-2-carboxylic acid, 6-[(aminophenylacetyl)amino]-3,3-dimethyl-7-oxo-, [2S-[2.alpha.,5.alpha.,6.beta.(S*)]]- / Anhydrous Ampicilline / 4-Thia-1-azabicyclo[3.2.0]heptane-2-carboxylic acid, 6-[[[(2R)-aminophenylacetyl]amino]-3,3-dimethyl-7-oxo-, (2S,5R,6R)- / 4-Thia-1-azabicyclo[3.2.0]heptane-2-carboxylic acid, 6-[[[(2R)-2-amino-2-phenylacetyl]amino]-3,3-dimethyl-7-oxo-, (2S,5R,6R)- / [2S-(2.alpha.,5.alpha.,6.beta.) (S*)]-6-Aminophenylacetyl-amino-3,3-dimethyl-7-oxo-4-thia-1-azabicyclo-[3.2.0]heptane-2-carboxylic acid / [2S-[2.alpha.,5.alpha.,6.beta.]]-6-[(Aminophenylacetyl)amino]-3,3-dimethyl-7-oxo-4-thia-1-azabicyclo-[3.2.0]heptane-2-carboxylic acid / (2S,5R,6R)-6-[(R)-2-Amino-2-phenylacetamido]-3,3-dimethyl-7-oxo-4-thia-1-azabicyclo[3.2.0]heptane-2-carboxylic acid / Anhydrous Ampicilline		
Acide domoïque	Acide domoïque Acide domoïque	n° CAS: 14277-97-5	0,00032

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

CRM-ASP-C1a

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Si des quantités suffisantes sont ingérées, l'acide domoïque peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vomissements, des crampes abdominales pouvant être fatal.

Symptômes chroniques : Les symptômes neurologiques causés par l'acide domoïque comprennent la confusion, la perte de mémoire et la désorientation. L'exposition chronique à l'acide domoïque peut causer des dommages au cerveau et au système nerveux central, l'état confusionnel, des convulsions, la paralysie et le coma.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

CRM-ASP-C1a

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Pour les non-secouristes

Aucune information complémentaire disponible

Pour les secouristes

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

Température de stockage : Entreposer à -12 °C / 10,4 °F ou moins.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

CRM-ASP-Cla

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

CRM-ASP-Cla	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Tissu de palourde (<i>Siliqua patula</i>)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Acide domoïque (14277-97-5)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Eau (7732-18-5)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Éthoxyquine (91-53-2)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Oxytétracycline (79-57-2)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

CRM-ASP-C1a

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Érythromycine (114-07-8)	
USA - AIHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
WEEL TWA	3 mg/m ³
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Ampicilline (69-53-4)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

Protection oculaire:

Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

CRM-ASP-C1a

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Suspension épaisse
Apparence	: Suspension épaisse beige
Couleur	: Beige
Odeur	: Odeur de fruits de mer
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun, dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable, dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

CRM-ASP-C1a

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

10.4. Conditions à éviter

Chaleur

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune connue

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Eau (7732-18-5)

DL50 orale rat	> 90 mL/kg (Source: FOOD_JOURN)
----------------	---------------------------------

Éthoxyquine (91-53-2)

DL50 orale rat	800 mg/kg (Source: NZ_CCID)
----------------	-----------------------------

DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)
------------------	---------------------------------

CL50 inhalation rat	> 1,97 mg/L/4h
---------------------	----------------

Oxytétracycline (79-57-2)

DL50 orale rat	4800 mg/kg (Source: NLM_CIP)
----------------	------------------------------

Érythromycine (114-07-8)

DL50 orale rat	4600 mg/kg (Source: NZ_CCID)
----------------	------------------------------

DL50 orale	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: autre, Guideline: OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity - Fixed Dose Method)
------------	---

Ampicilline (69-53-4)

DL50 orale rat	10 g/kg (Source: NLM_HSDB)
----------------	----------------------------

Acide domoïque (14277-97-5)

DL50 intrapéritonéal souris	3,6 mg/kg
-----------------------------	-----------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

CRM-ASP-C1a

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Ampicilline (69-53-4)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
-------------------------------	---

Érythromycine (114-07-8)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, sex: mâle, Guideline: EPA OTS 798.4700 (Reproduction and Fertility Effects)
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	150 mg/kg de poids corporel Animal: rat, sex: femelle, Guideline: EPA OPP 83-4 (Reproduction and Fertility Effects)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
---	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
--	---

Érythromycine (114-07-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	15 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
-----------------------	---

CRM-ASP-C1a	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Tissu de palourde (<i>Siliqua patula</i>)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

CRM-ASP-C1a

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Acide domoïque (14277-97-5)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Eau (7732-18-5)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Éthoxyquine (91-53-2)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Oxytétracycline (79-57-2)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Érythromycine (114-07-8)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Ampicilline (69-53-4)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Si des quantités suffisantes sont ingérées, l'acide domoïque peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vomissements, des crampes abdominales pouvant être fatal.
Symptômes chroniques	: Les symptômes neurologiques causés par l'acide domoïque comprennent la confusion, la perte de mémoire et la désorientation. L'exposition chronique à l'acide domoïque peut causer des dommages au cerveau et au système nerveux central, l'état confusionnel, des convulsions, la paralysie et le coma.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé

CRM-ASP-Cla

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

Éthoxyquine (91-53-2)	
CL50 - Poisson [1]	18 mg/L Organismes d'essai (espèce): <i>Oncorhynchus mykiss</i> (nom précédent: <i>Salmo gairdneri</i>)
CE50 - Crustacés [1]	2 mg/L Organismes d'essai (espèce): <i>Daphnia magna</i>
CE50 72h - Algues [1]	6,1 mg/L Organismes d'essai (espèce): <i>Raphidocelis subcapitata</i> (noms précédents: <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> , <i>Selenastrum capricornutum</i>)
CE50 72h - Algues [2]	> 16 mg/L Organismes d'essai (espèce): <i>Raphidocelis subcapitata</i> (noms précédents: <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> , <i>Selenastrum capricornutum</i>)

12.2. Persistance et dégradabilité

CRM-ASP-Cla	
Persistance et dégradabilité	Non établi

Tissu de palourde (<i>Siliqua patula</i>)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Acide domoïque (14277-97-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Eau (7732-18-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Éthoxyquine (91-53-2)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Oxytétracycline (79-57-2)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Érythromycine (114-07-8)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Ampicilline (69-53-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

CRM-ASP-C1a

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CRM-ASP-C1a

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Éthoxyquine (91-53-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau	3,18 (au pH 5)
--------------------------------------	----------------

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information complémentaire disponible

12.5. Autres effets nocifs

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT) : Non réglementé
N° ONU (TDG) : Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non réglementé
Désignation officielle pour le transport (TMD) : Non réglementé

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

DOT
Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non réglementé

TDG
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non réglementé

CRM-ASP-C1a

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non réglementé
Groupe d'emballage (TDG) : Non réglementé

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

DOT
Non réglementé

TMD
Non réglementé

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus), sauf pour:

Acide domoïque	n° CAS 14277-97-5
Érythromycine	n° CAS 114-07-8
Ampicilline	n° CAS 69-53-4

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

Acide domoïque	n° CAS 14277-97-5
----------------	-------------------

15.2. Règlements internationaux

Aucune information complémentaire disponible

15.3. Règlement national

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date de révision : 2026-01-14
Date d'émission : 2026-01-14
Autres informations : Aucune

CRM-ASP-C1a

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Version # : 1,0
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



FDS HazCom 2024 - SIMDUT 2022 (Nexreg) 2026 NRC

Avis de non-responsabilité:

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité ont été établis sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Ils sont fournis uniquement à titre indicatif pour permettre la manipulation, la fabrication, le stockage, le transport, la distribution, la mise à disposition, l'utilisation et l'élimination dudit produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire fournie dans la fiche, peuvent ne pas être applicables au mélange dudit produit avec d'autres substances ni être utilisables dans tout autre procédé.

Ce produit est uniquement conçu dans le but de servir dans le cadre de travaux de recherche ou d'expériences. Il ne doit pas être utilisé à des fins alimentaires, thérapeutiques, ménagères, agricoles ou esthétiques. Il doit être utilisé sous la supervision d'un personnel technique qualifié et disposant d'une expérience pratique de la manipulation de substances chimiques potentiellement dangereuses. Outre le solvant contenu dans ce produit (le cas échéant), les autres substances dangereuses dans la solution présentent des concentrations si faibles que la détermination exacte du degré de danger qu'elles pourraient poser n'est pas justifiée et pourrait même s'avérer trompeuse. Enfin, nous ne pouvons être tenus responsables des dommages qui pourraient résulter de la manipulation de ce produit ou d'un contact avec celui-ci.